

ACTO RATS – SOURIS

Appât Avoine

ACTO RATS-SOURIS APPAT AVOINE, en sachets-doses, à base de gruau d'avoine (avoine décortiquée) et de brodifacoum constitue un appât très attractif pour lutter simultanément contre les **rats** et les **souris**.

ACTO RATS-SOURIS APPAT AVOINE est proposé en sachets-doses de 20 g :

- ⇒ Produit **prêt à l'emploi**, à déposer sur le passage des rongeurs et à l'entrée des terriers.
- ⇒ L'appât est **protégé de la poussière** et reste **attractif plus longtemps**.
- ⇒ Evite les gaspillages et **favorise la consommation** : les rats et les souris l'emportent pour consommer en toute tranquillité.
- ⇒ Présentation très pratique, elle **évite tout contact** avec le produit.

COMPOSITION (en % (m/m)) :

Brodifacoum (CAS n°56073-10-0) 0,001 % - Agent amérisant 0,001 %
FANGA B+ SOURIS RAT - AMM : FR-2016-0007

DOSES ET MODE D'EMPLOI :

Appâts prêts à l'emploi conditionnés en sachets individuels. Destiné à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles et aux abords des infrastructures contre les rats et les souris domestiques. **Le produit ne doit être utilisé que dans des postes d'appâtage.** Produit destiné à une utilisation par le grand public et les professionnels non-spécialistes de la lutte contre les rongeurs.

Dose d'emploi du produit :

Adapter le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site de traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par poste d'appâtage doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Utilisation en intérieur :

- Contre les rats : 180 à 200 g de produit espacés de 5 à 10 mètres.
 - Contre les souris : 30 à 40 g de produit espacés de 1 à 2 mètres.
- Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : compris entre 4 et 9 jours après ingestion de l'appât.

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE :

Dangereux pour les chiens et les chats.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine. P401 Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie. Ne pas jeter dans la poubelle ménagère. Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre 2 applications. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Placer les boîtes et stations d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement. Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Ne pas appliquer le produit directement dans les terriers. Le port de gants est recommandé. Ne pas ouvrir les sachets. Se laver les mains après utilisation. Conserver à l'abri de la lumière. Ne jamais nettoyer les postes à l'eau.

ANTIDOTE : VITAMINE K1, administrée sous contrôle médical.

Contre-indication : Anticoagulant.



(réf. AV 8)
Cavalier de 7 sachets de 20 g
Carton de 24

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS consultable sur www.quickfds.fr